

# La Lettre du Milieu Montagnard

N° 8 – Décembre 2006

## **VOUS AVEZ DIT : PEAGE ? (ou de la redevance raquettes au timbre vert)**

A l'heure où vous lirez ces quelques lignes, les collectivités locales ayant aménagé par le passé un site nordique pour la pratique du ski de fond auront reçu un "guide pratique" relatif à la nouvelle redevance "raquettes à neige" réalisé par l'association "Nordique France".

La plupart de nos vigilants lecteurs qui bien entendu connaissent par cœur le code général des collectivités territoriales ont vu l'hiver dernier surgir subrepticement un nouvel article de loi 2333-81 modifié par la loi 2006 437, 2006-04-14 art 33 publié au JORF du 15 avril.

Vous me suivez ? Si par hasard, ce n'était pas le cas, reportez-vous à la mise en demeure de la FFCAM portée à la connaissance de nos comités et des médias en janvier dernier en coordination avec nos partenaires des sports de neige et de nature.

En résumé, la FFCAM, sans mettre en cause le bien-fondé de cette mesure au regard de la vitalité économique du milieu montagnard avait voulu mettre l'accent sur le libre accès des pratiquants à l'espace naturel non aménagé.

Où en est-on à l'heure des premières chutes de neige ?

Présent à l'AG de Nordique France (ex. France Ski de Fond) à Gérardmer le 17 juin dernier qui a élu un nouveau Président, Jacques RABUT, Conseiller Général et Président d'Ain Ski de fond, j'ai pu constater l'importance pour cette association et pour ses finances du "chantier redevance" conduit depuis près de 10 ans .

La "labellisation des sites" prévue dès l'hiver 2006/07, en liaison avec des organismes touristiques comme ODIT France, devrait aller de pair avec l'augmentation prévisible des recettes générées par la nouvelle redevance.

Dans cette perspective, Nordique France avait rencontré 2 jours plus tôt les représentants des Ministères concernés, Jeunesse et Sports et Tourisme, afin de leur proposer de piloter un groupe de travail chargé de "produire un document, une note tant pédagogique qu'administrative destinée à tous, gestionnaires de sites, utilisateurs ou même "simples citoyens" sans oublier les médias. Cette production donnera lieu à une concertation la plus large possible au sein du groupe de travail précité" (extrait des propositions pour un programme de travail par Nordique France).

Le calendrier prévu pour cette 1<sup>o</sup> phase a été respecté par une "Cellule Technique" dans la mesure où l'édition et la diffusion du document par Nordique France étaient prévues pour novembre.

De son côté, le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) a réuni à diverses reprises dans le cadre du Conseil National des Sports de Nature un groupe de travail

restreint auquel la FFCAM a participé aux côtés de la FFRP, de la FFME et d'autres fédérations.

Dans le cadre plus général de l'étude d'un "timbre vert", forme de contribution volontaire pouvant être apportée par les pratiquants des sports de nature en contrepartie des aménagements et services rendus par les collectivités, les modalités d'application de la redevance raquettes ont bien entendu été examinées en priorité.

Si la fédération délégataire de l'activité, la FFME, qui nous représente au sein de Nordique France, a pu s'étonner que le Ministère de la Jeunesse et des Sports renonce à produire lui-même un document pratique d'application alors que les fédérations concernées étaient prêtes à participer à sa rédaction, il apparaît que le poids du Ministère du Tourisme et de ses organismes spécialisés a été déterminant dans cette évolution.

En outre, la concertation prévue par Nordique France pour l'élaboration du document ne semble pas avoir été très développée, même si le logo de la FFME apparaît en bas de la plaquette aux côtés de l'ANCEF, de la F.F. des Sports de Traineau et d'autres.

En conclusion, la CNPM (Commission nationale de Protection de la Montagne de la FFCAM) espère pouvoir diffuser très largement ce document avant l'AG de Pontarlier. Si Jean-Claude Doménégo et moi-même continueront de travailler sur ces questions aux côtés du Comité Olympique et des fédérations partenaires, nous sollicitons dès maintenant les pratiquants de l'activité sur 2 points essentiels :

1. Faites remonter à la CNPM vos observations sur ce document qui est censé refléter l'esprit de la loi. Ce qui constitue une simple extension de la redevance ski de fond en contrepartie d'un ensemble de services rendus aux pratiquants de la raquette à neige (accueil, balisage et entretien des pistes spécifiques, sécurité etc..) n'est en rien une obligation pour les gestionnaires de sites.

2. Et surtout, lorsque cette redevance existe ou est prévue, faites connaître notre position et signalez nous les abus que vous pourriez constater, notamment dans la liberté d'accès à l'espace naturel où nous aimons pratiquer nos activités tout en le respectant.

Le mot de la fin : l'article de loi qui s'inscrit désormais dans le Code du Tourisme fait référence "à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin". Bizarre, bizarre, mais dans la liste de ces loisirs et à côté du ski de fond et des raquettes à neige, on peut lire : les chiens de traineau, le ski jöring, le kite surf et... les piétons...

Serait-ce une nouvelle activité ? François GROSJEAN

**5ème Colloque National Eolien organisé par l'ADEME  
16/17/18 novembre 2006 – AMIENS**

L'énergie éolienne est au cœur d'une problématique très moderne : quelles énergies permettront aux pays de se développer tout en respectant l'environnement ? Dans la lutte contre les changements climatiques, le développement de l'énergie éolienne n'a de sens que s'il est accompagné d'une réelle politique d'économie d'énergie.

Le colloque a été l'occasion de démontrer que grâce au dispositif des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) mis en place par la loi programme de juillet 2005, les collectivités locales étaient impliquées dans le processus de concertation et d'information du public pour permettre l'implantation de parcs éoliens dans les meilleures conditions possibles.

Alors que de tous temps l'homme a modelé le paysage en construisant des ponts, des aqueducs, des moulins, nous léguant ainsi un patrimoine architectural indiscutable, il serait malvenu de s'opposer pour des raisons paysagères à l'implantation d'un outil capable de fournir une énergie propre à partir d'une source inépuisable, le vent, et qui sera facilement démonté lorsqu'il sera devenu obsolète. Malgré cela, il convient de rester vigilant pour que certaines zones, en montagne notamment, comme les Parcs Nationaux et les réserves naturelles soient préservées. En effet, il ne faudrait pas que les retombées fiscales potentielles d'un parc éolien sur une région fassent oublier aux élus les contraintes environnementales (impact sur l'avifaune par exemple).

Chaque adhérent du Club Alpin Français est donc invité à s'intéresser aux informations locales qu'il peut trouver ou entendre en amont des projets et à participer aux réunions et enquêtes publiques afin que les bonnes questions soient posées à temps aux investisseurs.

Pour en savoir plus : [brigitte.duquesnay@wanadoo.fr](mailto:brigitte.duquesnay@wanadoo.fr)

**ASSISES « ENSEMBLE POUR LA BIODIVERSITE »**

Ces assises se sont déroulées le 15 novembre dernier salle Clemenceau au Sénat, sous le haut patronage de Christian PONCELET, son président.

Précision intéressante : pour des réunions de ce genre, la salle est seulement à moitié pleine, cette fois les sièges étaient pratiquement tous occupés !

Il s'agissait d'une initiative de Marie BLANDIN, sénatrice du Nord, de Jean-François LEGRAND, sénateur de la Manche et de Hubert REEVES, président de la ligue ROC, en partenariat avec France Nature Environnement et l'association Orée, avec le soutien de la Fondation Nicolas HULOT pour la Nature et l'homme, la Ligue pour la protection des oiseaux et le Comité français de l'U.I.C.N.

Il a été proposé une mobilisation pour mettre en œuvre une stratégie d'action sur le thème de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel, atout pour un aménagement durable du territoire, action qui devra reposer sur deux principes :

1. Définir une politique d'objectifs de long terme, les politiques de protection de la nature devant devenir opposables dès le stade de l'élaboration des documents d'aménagement du territoire.
2. Prendre en compte la protection et la restauration de la biodiversité doit être une grande cause nationale avec des objectifs chiffrables et opposables aux autres politiques, elle engagera tous les ministères et sera soumise au Parlement.

Dans ce cadre national, la mise en place de l'action devra mobiliser les collectivités territoriales assumant des responsabilités pleines et entières et les associations de protection de la nature, reconnues dans leur représentation de l'intérêt général, la stratégie nationale se verra déclinée localement selon les mêmes principes d'objectifs, d'opposabilité et d'évaluation.

Les élus et associatifs, à la suite des assises, ont appelé de leurs vœux une mise en œuvre concrète des objectifs pour changer l'échelle de l'action lors de la prochaine législature.

Le travail devra se faire au sein d'un groupe mixte regroupant élus et associatifs : le « COMITE pour la BIODIVERSITE et le PATRIMOINE NATUREL »

Pierre BONTEMPS [s.sigda@ffcam.fr](mailto:s.sigda@ffcam.fr)

**CHUUT... !**

C'est le titre de la campagne de sensibilisation au respect de la montagne en hiver, plus particulièrement de la faune sauvage, que le Parc national des Ecrins relance cette année.

Les supports de communication sont, d'une part une affiche réalisée à partir d'un dessin de Samivel, d'autre part un dépliant « Hôtes et visiteurs de l'hiver » contenant des informations sur la vie des animaux en hiver et des conseils pour limiter au maximum les dérangements que peuvent occasionner les randonneurs à ski, en raquettes ou à pied.

De nombreux partenaires s'associent à l'opération : l'ONF, les syndicats des guides et des accompagnateurs, Mountain Wilderness, la FFME et bien sûr la FFCAM.

Cette année, un document de type Power-point va être conçu pour servir de support audio-visuel à une soirée.

Il pourrait par exemple être utilisé dans nos clubs avant la saison d'hiver ou à l'occasion des compétitions de ski de montagne.

Si vous souhaitez effectuer une commande, contactez : [claire.gondre@espaces-naturels.fr](mailto:claire.gondre@espaces-naturels.fr) - Pour en savoir plus : [www.les-ecrins-parc-national.fr](http://www.les-ecrins-parc-national.fr) ou [jp.buraud@wanadoo.fr](mailto:jp.buraud@wanadoo.fr)

**PARC NATUREL DES VOLCANS D'AUVERGNE**

La chaîne des Puys, très proche de Clermont Ferrand et traversée par de nombreux chemins de randonnée, est confrontée à de sérieux problèmes.

D'une part la sur-fréquentation sur une surface très réduite : marcheurs mais aussi VTT (autorisés), 4x4 (propriétaires, chasseurs ... et autres), motos et quads (en principe interdits mais très rarement verbalisés) sur des terrains fragiles (couche végétale mince sur des supports friables) est source d'érosion.

Par ailleurs la disparition de l'essentiel du pastoralisme favorise l'envahissement des taillis et résineux aux dépens des paysages ouverts qui font tout l'intérêt de la randonnée dans cette région. De belles études ont été faites pour y remédier mais sans suite : pas d'argent pour l'entretien.

La multiplicité des propriétaires ne facilite par les actions mais que penser des travaux coûteux pour aménager l'accès à deux sites les plus fréquentés : le Puy de Dôme et le Puy de Pariou par de larges escaliers « suspendus » en bois et de l'artificialisation des sites qui en résulte.

Par ailleurs plutôt que de faire appliquer une réglementation plus stricte sur l'accès des véhicules motorisés, le Parc recense actuellement les chemins qui pourraient être déclarés « ouverts à la circulation publique ». On peut donc craindre pour l'avenir une augmentation de pratiques motorisées peu compatibles avec l'objectif de préservation du milieu affiché dans un parc naturel et site classé...

Pour en savoir plus : [guyrosenberg@wanadoo.fr](mailto:guyrosenberg@wanadoo.fr)

**UNE FORET DE BILLETS QUI CACHE L'OURS**

A la lecture du discours de D. BUSSEREAU lors du Congrès de l'association nationale des élus de montagne (ANEM, le 27/10/06), on découvre un chapitre "mesures spécifiques pour le massif des Pyrénées".

Mais d'abord, souvenons-nous en ce début d'année, de l'agacement d'une partie du monde agricole face à cette nouvelle opération de réintroduction. A tel point que quelques mois plus tard, Madame la Ministre de l'Ecologie demanda des comptes au patron de l'IPHB.

Le plan pastoralisme pour les Pyrénées s'élève à 46 M € pour la période 2007-2013 réparti entre l'Etat et l'Europe (10 M € de dotation Européenne - FEADER - pour les Alpes).

Il vise à conforter la maîtrise foncière, à soutenir la modernisation, à valoriser la production (dénomination "montagne"), à améliorer l'exploitation forestière (meilleure gestion, mécanisation).

Passons sur le détail des mesures entre l'indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN), la prime herbagère agro-environnementale (PHAE), les contrats territoriaux d'exploitation (CET), le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) à travers le fond national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) via le préfet de massif.

Depuis, le calme prévaut dans les montagnes pyrénéennes (et même dans les réunions du comité de massif). Eleveurs et Ours s'apprennent à passer un bon hiver, bien au chaud !

Pour plus d'infos : [denis.maube@neuf.fr](mailto:denis.maube@neuf.fr)